

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

(PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION
OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE)

Aux personnes intéressées

Projet de résolution portant sur un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), afin de régulariser l'usage et le revêtement extérieur du bâtiment situé au 364, avenue de la Jeunesse, sur le lot 2 967 486 du cadastre du Québec

1. Objet du projet de résolution

Lors de la séance ordinaire du 19 mai 2026, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté un projet de résolution portant sur un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), afin de régulariser l'usage et le revêtement extérieur du bâtiment situé au 364, avenue de la Jeunesse, sur le lot 2 967 486 du cadastre du Québec, dans le district Pointe-au-Père.

2. Assemblée publique de consultation et consultation écrite

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 8 juin 2026**, à compter de **19 h 30**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de résolution et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Une consultation écrite se tiendra également du **mercredi 20 mai 2026 au mardi 9 juin 2026, à 12 h**. Tout intéressé peut participer à cette consultation en cliquant sur le [lien suivant](#).

3. Description du territoire visée

Le territoire visé par le projet est situé dans le district Pointe-au-Père, entre le boulevard Sainte-Anne, l'autoroute Jean-Lesage (La 20), l'avenue du Père-Nouvel, l'avenue de l'Empress, l'avenue des Pluviers, la rue du Sieur et l'avenue Paquet Sud.

Un croquis indiquant l'emplacement de la zone concernée et des zones contiguës est joint à la fin du présent avis.

4. Approbation référendaire

Le projet de règlement contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

5. Documentation

Il est possible de consulter la présentation du projet en cliquant sur le [lien suivant](#).

Le projet de résolution et le croquis peuvent également être consultés de la façon suivante :

- a) en se présentant en personne, au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205 avenue de la Cathédrale, Rimouski, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45;
- b) en faisant la demande :
 - par téléphone au **418 724-3125**;
 - par écrit à l'adresse **greffe@rimouski.ca**.

- c) en consultant le procès-verbal de la séance du 19 mai 2026, sur le site Web de la Ville, à l'adresse : <https://rimouski.ca/ville/democratie/proces-verbaux>

Rimouski, le 20 mai 2026

(S) Cynthia Lamarre, avocate
Assistante-greffière

Premier projet de résolution - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - Transformation d'un bâtiment - La clinique dentaire Julie Gagné - 364, avenue de la Jeunesse

Lot concerné: 2 967 486 du cadastre du Québec

Zone H-1595

District Pointe-au-Père

Zone concernée:

H-1595

Zones contiguës:

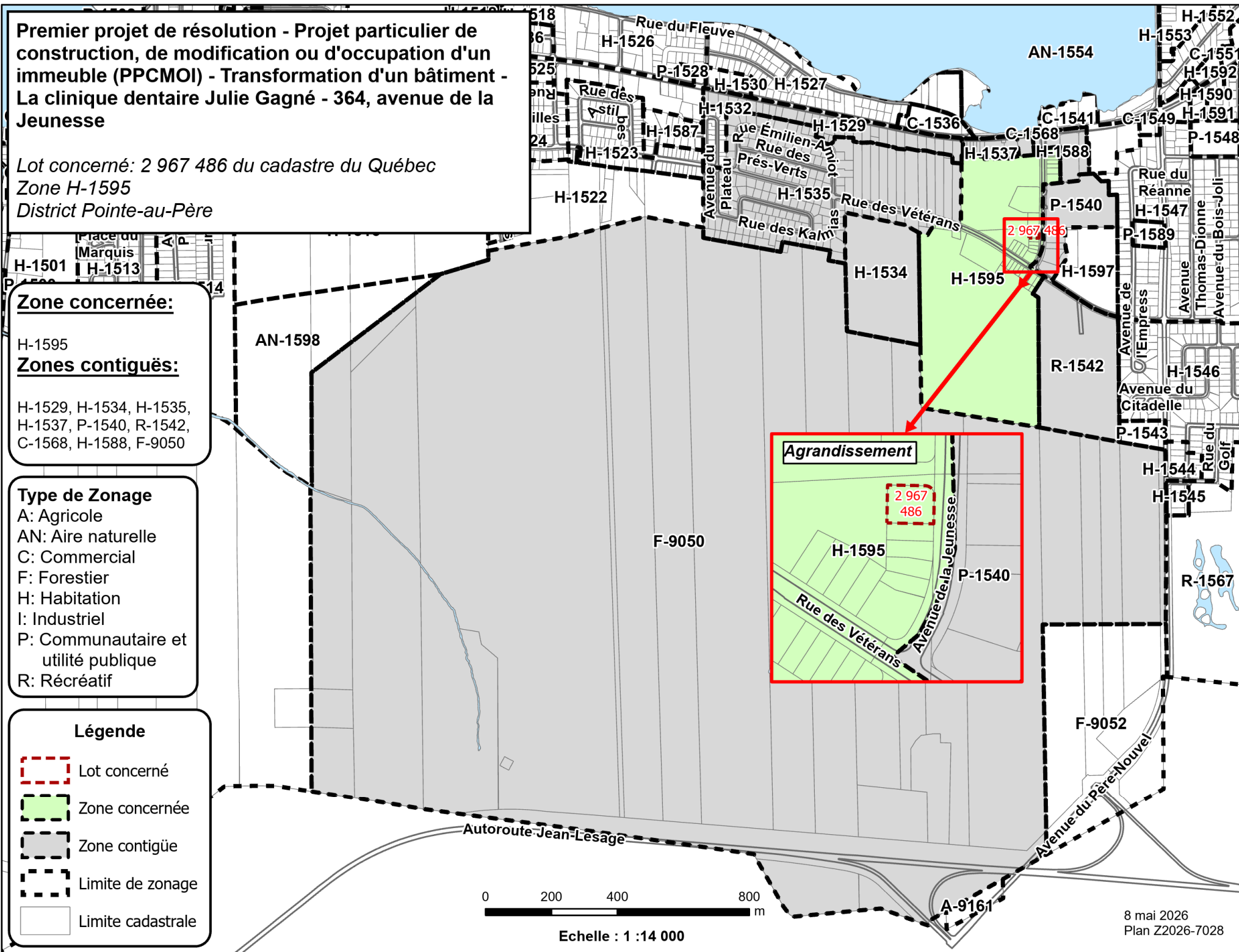
H-1529, H-1534, H-1535,
H-1537, P-1540, R-1542,
C-1568, H-1588, F-9050

Type de Zonage

A: Agricole
AN: Aire naturelle
C: Commercial
F: Forestier
H: Habitation
I: Industriel
P: Communautaire et
utilité publique
R: Récréatif

Légende

-  Lot concerné
-  Zone concernée
-  Zone contiguë
-  Limite de zonage
-  Limite cadastrale



Echelle : 1 :14 000

8 mai 2026
Plan Z2026-7028